

« CHLORE ET DEVELOPPEMENT DURABLE »

Une initiative collective des producteurs de chlore en partenariat avec les associations de consommateurs

Synthèse

Le Syndicat des Halogènes et Dérivés (S.H.D.) a présenté le 22 juin 2004 une publication qui fait le point sur le Développement Durable dans l'ensemble du secteur chlore.

L'originalité de cette publication réside dans les conditions de sa réalisation. Parallèlement au travail de fond engagé par l'industrie, tant au niveau européen (Euro Chlor) que sous l'égide du Syndicat des Halogènes et Dérivés (S.H.D.), pour déterminer les objectifs, une réflexion collective avec les organisations françaises de consommateurs s'est mise en place. A partir d'un questionnaire diffusé aux unions locales des associations de consommateurs, les thèmes de la publication ont pu être dégagés en favorisant ceux pour lesquels des attentes avaient été exprimées. Ils correspondent aux quatre grands chapitres du document : production, suivi des produits, transport et impact environnemental.

- ✓ Rappelons brièvement que le chlore est produit par électrolyse de sel selon trois procédés : l'électrolyse diaphragme, l'électrolyse mercure et l'électrolyse membrane. Actuellement, une électrolyse sur deux fait appel à la technologie mercure. On peut considérer que cette technique sera complètement abandonnée en 2020.
- ✓ Signalons également qu'en France l'utilisation de l'amiante est interdite. Le procédé diaphragme utilise des diaphragmes en polymères.

Les producteurs ont également fait part des initiatives déjà prises par l'industrie tant dans le domaine de l'environnement que dans celui de la sécurité des installations et des produits qui concourent également à favoriser une politique de Développement Durable. Citons par exemple :

- ✓ L'amélioration et le suivi des procédés de production.
- ✓ La sécurité des transports : 15 % seulement de la production est transportée. La plus grande partie du chlore produite est utilisée sur site. Le transport se fait essentiellement par rail dans des wagons-citernes spécialement conçus.
- ✓ La gestion responsable des produits : par exemple les professionnels se sont impliqués pour que l'utilisation du perchloréthylène soit correctement mise en œuvre dans les laveries automatiques. Ils ont également participé à la formation des personnels de piscines publiques et sont intervenus pour sensibiliser la grande distribution aux conditions de vente des produits chlorés.

Enfin, le document « Chlore et Développement Durable » présente au niveau européen, les six engagements qualitatifs de l'industrie du chlore et leurs indicateurs de performance pour évaluer efficacement une politique de Développement Durable à échéance 2010.

On peut les résumer de la façon suivante :

- ✓ Inclure les aspects environnementaux, sociaux et économiques dans toutes décisions stratégiques.
- ✓ Optimiser la consommation d'énergie dans la production de chlore, notamment par un meilleur rendement des électrolyses.
- ✓ Minimiser la consommation d'eau en favorisant le recyclage.
- ✓ Poursuivre la réduction des émissions dans l'air et les rejets dans l'eau et dans les sols.
- ✓ Optimiser l'utilisation de l'hydrogène sous forme de matière première ou de combustible.
- ✓ Maintenir un très haut niveau de sécurité pour le transport des produits chlorés.

Parmi les principaux objectifs retenus, on peut signaler : (voir document complet)

- ✓ Pour la protection de l'environnement
 - Réduction pour six produits chlorés de 75 % des émissions dans l'eau et de 50 % des émissions dans l'air à échéance 2010.
 - Rejet maximum de 1g de mercure par tonne de capacité de production de chlore.
- ✓ Pour la sécurité et le progrès social
 - Réduction de 75 % du nombre d'incidents de production et de rejets accidentels.
 - Maintien du niveau zéro d'accidents de transport de chlore.
- ✓ Pour l'économie
 - Réduction de 5 % de la consommation d'énergie.
 - Réutilisation de 95 % de l'hydrogène produit.

Avant la publication de ce document, les associations de consommateurs suivantes : Adéc, AFOC, Léo Lagrange, CNAFC, CNAFAL, Familles de France, OR.GE.CO. et UFCS ainsi que France Nature Environnement ont été amenées à formuler des observations qui ont été intégrées.

L'approche retenue par le S.H.D. a été saluée, la prise en compte des attentes de la société civile et son implication dans le suivi constituant le meilleur gage de transparence en vue de suivre l'évolution de la politique de Développement Durable du secteur « chlore » en France.